

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 29 juin 2005

ORDRE DU JOUR

Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 23 mars 2005

Point 02 - Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources / organisation de la collecte et du traitement des déchets

02-01 - Rapport déchets

02-02 – Location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux
déchetteries– Avenant n°4 au marché SITA n°01-13 du 27 juillet 2001 Lot 1 Encombrants

02-03 – Acquisition de bornes à verre

02-04 – Décisions modificatives

Point 03 – Développement économique – Promotion du territoire

03-01 – Acquisition de signalétique pour les sentiers de découverte

Point 04 – Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire

04-01 – Transports scolaires – Décisions modificatives

04-02 – Demande de Participation financière

04-03 – Session Brevet d' Aptitude à la Fonction d'Animateur

Point 06 – Divers et informations

L'an deux mille cinq, le 29 juin à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 10 juin 2005.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Jean-Louis LORRAIN titulaire de LANDSER

Claude FREYTHYER titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Georges BISEL suppléant de Micheline DANCER de SIERENTZ

Bertrand HARTMANN suppléant de Daniel HASSLER de STEINBRUNN-LE-BAS

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absent excusé :

Gérard ISSNER titulaire de GEISPITZEN

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30, il salue les délégués et les remercie pour leur présence.

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 23 mars 2005

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 23 mars 2005 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Point 02 – Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources – organisation de la collecte et du traitement des déchets

02-01 - Rapport déchets

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13, L.2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39 ;

Vu l'avis du comité des finances locales en date du 9 novembre 1999 ;

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Exposé :

Le rapport met en évidence les quantités par habitant

⇒Ordures ménagères 259.56 kg (2003 = 260,20kg) soit % - 0,25%

Cette diminution minime montre qu'il ne faut pas relâcher l'attitude citoyenne, renouveler d'effort et de communication pour faire baisser le ration /habitant

⇒Apport volontaire 425,72 kg

dont : déchetterie 280,79 kg (2003=294,2 kg)

bornes de proximité145,00 kg (2003=131,5 kg)

⇒Total 685.38 (2003=685kg)

Trier ses déchets est de plus en plus intéressant, les valoriser à travers l'apport en déchetterie ou les bornes d'apport volontaire dans les communes coûte moins cher que de les laisser dans la poubelle des ménages. »

La lecture du rapport permet de constater que la baisse du tonnage par habitant est minime ; par contre le ratio habitant ne tient pas compte de l'augmentation de la population qui le pénalise. Un constat néanmoins le tonnage de déchets vert augmente + 10% l'absence de sécheresse et les nouvelles constructions peuvent être une explication.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

approuve le rapport joint en annexe pour l'année 2004 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

habilite Monsieur le Président à signer le rapport précité.

02-02 -Location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux déchetteries : Avenant n°4 au marché SITA n°01-13 du 27 juillet 2001 Lot 1 encombrants

Vu le marché passé avec la Société ECOVIE aujourd'hui SITA à effet du 1^{er} août 2001, pour une durée de un an, reconduit 2 fois, soit une durée totale de 3 ans.

Exposé :

Le marché a effectivement pris fin le 31 juillet 2004. Néanmoins la transmission des dernières factures par le prestataire (mai 2005) laisse apparaître une augmentation du nombre de rotations des bennes encombrantes.

L'augmentation cumulée après avenant 4 est de 4,92% par rapport au montant initial du marché et cet avenant est soumis directement à l'avis du Conseil de Communauté.

Les quantités du détail estimatif pour le lot 1 du marché sont modifiées comme indiqué au tableau ci-dessous :

	Quantité après avenant 2 par an	Prix unitaire initial HT	Total après avenant 2 HT	Quantité après avenant 4	Prix unitaire HT après avenant 4	Total HT après avenant 4
1.1 Mise à disposition d'une benne de 30 m3 (unité)	36,00	63,00 €	2 268,00 €	36,00	63,00 €	2 268,00 €
1.2 - Mise à disposition d'une benne de 15 m3 (unité)	48,00	52,00 €	2 496,00 €	45,00	52,00 €	2 340,00 €
2 - Prise en charge à la déchetterie, transport vers le centre de tri des encombrants du SIVOM de Mulhouse, vidage d'une benne (unité)	553,00	66,00 €	36 498,00 €	583,00	66,00 €	38 478,00 €
			41 262,00 €			43 086,00 €

Total HT du marché avant avenants pour une année	41 064,00 €
Total HT du marché après avenant 2 pour une année	41 262,00 €
Total HT du marché après avenants 2 et 4 pour une année	43 086,00 €
Montant HT de l'avenant n° 4	1 824,00 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve l'avenant 4 au marché SITA n° 01-13 du 27/07/2001 Lot 1 Encombrants

habilite Monsieur le Président à le signer

02-03 – Acquisition de bornes à verre

Vu le vote du budget 2005 de la Communauté de Communes,

Exposé

Un montant de 24.000 €TTC a été inscrit en section d'investissement pour l'acquisition de bornes d'apport volontaire.

L'opération va consister en la mise en place de 15 bornes à verre selon descriptif

Bornes insonorisées

Classe au feu M1

Volume environ 4 m³

Avec logo Communauté de Communes du Pays de Sierentz

Descriptif à fournir notamment volume utile, matériau

Livraison 57, rue Rogg Haas 68510 Sierentz

Variante : livraison directement dans les communes.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

approuve le projet tel qu'exposé

sollicite les devis nécessaires sur la base du descriptif ci dessus dans le cadre d'une procédure adaptée.

02-04 – Décisions modificatives

Exposé :

1) sortie de l'actif

A la demande de Madame PFISTER, la révision générale de l'Etat de l'Actif nous mène à sortir un bien (traitement de texte) imputé par la trésorerie sur la compétence « Déchet » en 1991.

L'écriture est la suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses 023 virement à la section d'investissement.....5.772 €

Recettes 776 différence sur réalisations reprises au compte de résultat....5.772 €

Section d'investissement :

Dépenses 191 réalisations antérieures.....5.772 €

Recettes 021 virement de la section de fonctionnement.....5.772 €

2) régularisation

L'excédent d'investissement a été repris au budget 2005 à hauteur de 28.188 € au lieu de 26.188 €

Il convient de procéder à l'écriture suivante :

Section d'investissement :

Dépenses 020 dépenses imprévues.....- 2.000 €

Recettes 001 excédent d'investissement reporté..... - 2.000 €

3) annulation de titres

Pour mémoire, le comité-directeur SIVOM réuni le 02 juin 2005, a pris une délibération de principe pour l'annulation du titre précité émis le 10 décembre 2001 par le SIVOM d'un montant de 17.492,94 €. Cette décision a été motivée suite à la réception d'un courrier de la Société SITA, repreneur de la Société ECOVIE à dater du 1^{er} août 2004 et représentée par son directeur d'agence, Monsieur Willy SIMONIS, qui annule tout recours pour tout marché dans le cadre de cette reprise.

L'écriture est la suivante pour le budget Communauté de Communes « Déchets ».

Section de fonctionnement :

Dépense 678 autres charges exceptionnelles.....	- 17.493 €
Dépenses 6554 contributions aux organismes de regroupement.....	17.493 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

prend les décisions modificatives au budget « Déchets » 2005, tel qu'énoncé.

Point 03 – Développement économique – Promotion du territoire

03-01 – Acquisition de signalétique pour les sentiers de découverte

Vu la délibération du 10 octobre 2002 (point 0201) approuvant un programme d'actions pluriannuel et notamment la valorisation du patrimoine local

Exposé

Inscrit dès 2003 au budget de la CCPS, le projet a été instruit par un groupe de travail animé par Monsieur Gérard BRUETSCHY Vice-président de la Communauté de Communes, constitué de la commission tourisme et de représentants des communes parcourues par les circuits. La première réunion a eu lieu le 10 juillet 2003 et un état des lieux a été jugé nécessaire au préalable à tout avant projet.

A cet effet, des sous-groupes sont formés pour parcourir les sentiers et faire un bilan comportant le nombre de flèches manquantes, le degré des dégradations du temps et du vandalisme...

Ce travail s'est poursuivi jusqu'au 24 septembre 2003. Le bilan constate une insuffisance en matière de fléchage et des circuits dont le tracé mérite certaines modifications ; en fait toute la signalétique (fléchage) est prioritairement à reconsidérer.

La réflexion va durer jusqu'au 9 octobre 2004 et permettre un travail de fond notamment sur le tracé des sentiers ; si quelques points restent à régler, le groupe de travail peut désormais se pencher sur le choix du matériel et ses caractéristiques.

Une approche informelle est effectuée pour définir la qualité du matériel à mettre en place et le 22 février 2005, la commission examine la remise à niveau des circuits et la qualité du matériel est arrêtée.

La prestation objet d'une consultation en procédure adaptée

⇒ 250 poteaux ronds hors sol ainsi décrit :

H 2.5 m / Diamètre 120 mm / pin classe IV / chanfrein supérieur / rainurage en partie inférieure + 2 pattes en acier galvanisé à fixer en partie inférieure du poteau sur rainurage latéral (2 points de fixation par patte) selon plan à fournir par le candidat ; fourniture visserie inox. Ces pattes doivent permettre un scellement efficace dans une fosse de 40 x 40 x 50 cm en béton armé.

⇒ 50 supports muraux 215x145x2.5 mm / pin classe IV

⇒ 250 plaques avec impression du logo par l'arrière en quadrichromie 100x100x3 mm

⇒ 350 plaques avec impression d'une flèche par l'arrière en noir sur fond blanc 100x50x3 mm

↳ Option1 : Pré-perçage des poteaux et des plaques en vue de la fixation des plaques (deux points) ; pré-perçage des supports muraux (4 points de fixation) ; fourniture de la visserie inox nécessaire ; plan à fournir par le candidat.

↳ Option 2 : Option1 + Mise en place des poteaux sur site dans un scellement béton armé (descriptif à fournir par le candidat) via une fosse de 40 x 40 x 50 cm.

Une autre possibilité serait le scellement directe des poteaux dans la fosse en béton armée ce qui impliquerait d'une part des poteaux plus longs et d'autre part une fragilité de la fixation dans le temps.

Le 09 mars 2005, les circuits sont confirmés par le groupe de travail et adressés aux communes pour une dernière validation.

Un montant de 24.000 € TTC est inscrit au budget 2005 et approuvé par le Conseil de Communauté, le 23 mars 2005.

Pour mémoire, l'opération est financée à hauteur de 25% du montant hors taxes, par le département.

Le cas échéant, la fourniture de matériel aux communes associées à cette opération, Bartenheim et Dietwiller sera faite à travers une facturation.

Sur avis favorable de la commission en charge du projet et de son Président, Monsieur Gérard BRUETSCHY, en confirmation de la délibération du 28 juin 2002 (point03-02),

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve le projet tel qu'exposé

sollicite les devis nécessaires sur la base du descriptif ci-dessus dans le cadre d'une procédure adaptée.

Point 04 – Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire

04-01 – Transports scolaires – Décisions modificatives

Exposé :

Pour mémoire, le comité-directeur SIVOM réuni le 02 juin 2005 a pris une délibération de principe pour l'annulation d'un montant de 1.999,18 € correspondant aux titres irrécouvrables (transports scolaires) à destination du Lycée Jean MERMOZ pour les années 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001, sur proposition de Mme le Percepteur.

A ce montant, s'ajoute pour l'année 2002 (année de création de la Communauté de Communes) un montant de 220 €

L'écriture est la suivante pour le budget Communauté de Communes

Section de fonctionnement :

Dépense 678 autres charges exceptionnelles.....- 2.220 €

Dépenses 6554 contributions aux organismes de regroupement (SIVOM) 2.000 €
Dépenses 654 pertes sur créances irrécouvrables (CCPS)...220 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

prend les décisions modificatives au budget 2005 tel qu'énoncé

04-02 – Demande de participation financière

1) Mathématiques sans Frontières

Exposé :

« Mathématiques sans Frontières » sollicite une aide pour primer les classes gagnantes ; en 2004/2005, 6 classes d'établissements accueillant les collégiens résidant dans les communes membres ont participé à la compétition.

La remise des prix a eu lieu à SAINT-LOUIS

La CCPS avait attribué en 2003 une aide de 200 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

Verse une subvention de 200 € à Mathématiques sans Frontières, Lycée LAVOISIER, 42 rue Lavoisier 68200 MULHOUSE

2) Double dotation/Collège Françoise Dolto

Exposé :

Lors du Conseil d'Administration du 14 décembre 2004, la FCPE a présenté un projet de santé scolaire visant à diminuer le poids des cartables pour les élèves de 6ème. La démarche s'appuie sur un constat de la médecine préventive, le poids des cartables pouvant atteindre 10 kg.

Le projet consiste à doter les élèves d'une double collection de manuels scolaires. Les élèves conserveront leurs livres à la maison et utiliseront, à raison d'un livre pour deux, ceux mis à leur disposition au collège.

Une action de sensibilisation auprès des élèves, portant sur l'apprentissage des bonnes habitudes gestuelles pour économiser son dos, complète le projet.

Le projet concerne 130 élèves

Le financement de l'opération est en cours de bouclage et la Communauté de Communes est sollicitée à hauteur de 1.000 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération
à la majorité et 2 abstentions**

Verse à titre exceptionnel une subvention de 1.000 €, pour contribuer au financement de cette double collection de manuels scolaires, à l'agent comptable du Lycée Mermoz, pour le collège F. Dolto de Sierentz

3) Les 20 ans de Bruits d'Elles

Le Conseil de Communauté a émis un avis défavorable à la demande de l'association Bruits d'Elles, cette demande n'étant pas de la compétence de la Communauté de Communes.

4) Collectif pour le développement de la coopération Alsace Palestine

Le Conseil de Communauté, tout en soulignant l'estime qu'il porte à ce projet, ne peut y répondre favorablement, celui-ci n'étant pas de la compétence de la Communauté de Communes.

04-03 – Session Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur

Exposé :

La commission Enfance et Jeunes réunie le 7 avril dernier souhaite affirmer la volonté du territoire à promouvoir les animations destinées aux enfants et aux jeunes. La possession d'un Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur ou BAFA est particulièrement adaptée pour ce type d'animation.

L'obtention du BAFA est conditionnée par une formation, à laquelle doit s'inscrire le candidat ; cette formation a un coût qui ne doit pas rebuter les jeunes.

La CCPS, signataire d'un CTL, peut participer au montage financier de l'opération et d'une aide de la CAF de 60,3%.

Le projet soumis à l'avis du Conseil porte sur une session de 15 stagiaires.

La potentialité des candidats existe, contact sera pris avec les communes et la commission Enfance et Jeunes sera amenée à se réunir.

Aspect financier de l'opération :

1 Coût de la formation pour 15 stagiaires selon devis FRANCAS du 21 juin 2005:

Session générale :330,00 €(TTC avec repas)

Approfondissement :244,00 €(TTC avec repas)

Locaux et animateur coordinateur mis à disposition par la CCPS

TOTAL :574,00 €

2 Participations financières :

⇒CAF :183,47 €

La CAF verse une aide aux stagiaires BAFA, cette bourse est accordée après l'inscription au stage d'approfondissement, la demande doit être déposée par le stagiaire dans un délai maximum de 3 mois suivant la date d'inscription à ce stage. Pas de condition de ressource pour bénéficier de l'aide.

⇒Conseil Général du Haut Rhin :77,00 €

L'aide financière est attribuée à l'issue de la formation BAFA si la session théorique est effectuée en Alsace (sans limite d'âge ni plafond de revenus).

A ce stade, il reste à la charge du stagiaire BAFA $574,00 - 260,47 = \dots 313,53 \text{ €}$

Au vu des aides précitées et conformément à l'objectif la commission Enfance et Jeunes animée par le Vice-président de la CCPS, Pierre REY propose au Conseil d'apporter aux stagiaires résidant sur le territoire une aide financière sur la base de

CCPS.....150,00 €.

Restant à charge du stagiaire BAFA.....163,53€

Ce projet relève du Contrat Temps Libre signé avec la CAF. Ainsi une participation de la CCPS de 150 € par jeune représente une inscription en dépenses de 2.250,00€ Elle sera abondée à hauteur de 60,3%, soit $2250 \times 60,3 \% = 1\ 356,75$ € par la CAF

Récapitulatif pour la CCPS

DEPENSES :	2.250,00 €	RECETTES :	- CAF :.....1.356,75 €
			- CCPS :893,25 €
		TOTAL :2.250,00 €

Sur avis favorable de la Commission Enfance et Jeunes et de son Président,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

approuve le projet tel qu'exposé afin de promouvoir les animations destinées aux enfants et aux jeunes

habilite Monsieur le Président à signer tout document, convention, devis avec l'Association les FRANCAS sise 17 rue Michelet 90000 BELFORT dans les limites du montant d'une participation de 2.250 €

prend la décision modificative suivante en section de fonctionnement dépenses : au compte 6288 autres services extérieurs+ 2.250 € au compte 678.charges exceptionnelles – 2.250 €

annexe

Descriptif

Le BAFA est délivré par le jury départemental BAFA du lieu de résidence du candidat.

Il faut obligatoirement être âgé de 17 ans dès le 1er jour de la formation (pas de dérogation possible).

Le candidat a 30 mois pour effectuer ces trois étapes dans l'ordre suivant :

1. Stage de Formation Générale (8 jours)

Cette session a pour objectif de vous faire découvrir les fonctions, les responsabilités de l'animateur, les différentes formes de Centres de Vacances et de Loisirs et les publics accueillis.

2. Stage Pratique (14 jours en 2 séjours maximum)

Il doit être fait au plus tard 18 mois après la session de formation générale dans un séjour déclaré comme centre de vacances ou centre de loisirs auprès des services de la Jeunesse et des Sports.

3. Stage d'Approfondissement (6 jours)

Ces stages ont avant tout une vocation généraliste. Le programme de stage est établi à partir du bilan des stages pratiques.

Néanmoins, chaque stage présente une dominante dont l'objectif est de se perfectionner dans une technique d'animation spécifique...

Objectifs généraux d'une session de formation générale BAFA :

Apporter aux candidats des connaissances générales sur le fonctionnement matériel et pédagogique des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement.

Découvrir et expérimenter des techniques d'animation.

Préparer le candidat aux responsabilités et aux fonctions d'animateur

Contenus de formation :

- Connaissance des aspects physiologiques, psychologiques et sociaux de la vie de l'enfant.
- Vie de groupe, vie quotidienne et travail en équipe.
- Notion sur les responsabilités civiles et pénales.
- Réglementation concernant la protection des mineurs en CV et CLSH
- Acquisition de pratique et de pédagogie dans le domaine de l'activité en centre de vacances et de loisirs.
- Sensibilisation aux variétés de publics accueillis selon les âges, origines, handicaps, milieux sociaux et culturels.

Point 06 – Divers et informations

« Un coup de balai communautaire »

La Communauté de Communes a engagé la réflexion sur la mise place d'un service de balayage en 2004 et demandé à chaque commune de reporter sur un plan les rues à balayer selon deux fréquences définies par l'intensité de la circulation.

Examinée par la commission « Vie communale » animée par Monsieur Jean-marc MUNSCH Vice-président de la Communauté de Communes et maire d'Uffheim le 12 septembre, le 21 octobre puis mis au point par le bureau les 19 novembre et 2 décembre la décision favorable est intervenue le 27 janvier 2005.

L'estimation du coût du service était de l'ordre de 30.000 €TTC après consultation le coût réel est inférieur à 20.000 €TTC selon l'offre d'Alsace-Franche-Comté Balayage.

C'est environ 650 km qui seront balayés sur 12 mois selon le tracé fourni par chacune des 18 communes.

Si ce kilométrage est supérieur à la réalité, il se dégagera une marge utile en cas d'événement imprévisible où permettra éventuellement une adaptation des fréquences au besoin.

Quelques données techniques : la balayeuse comporte un double poste de balayage et d'aspiration fonctionnant indépendamment ou simultanément, une réserve d'eau de 1800 litres et une cuve de 7m³ pour les déchets ainsi qu'une potence arrière pour aspiration de tas de feuille, avaloirs, etc.... la largeur de balayage varie de 0,70 à 3,20m.

Le balayage est « en route » depuis le 30 mai dernier et la première commune à bénéficier du service a été Helfrantzkirch, où se sont retrouvés pour ce premier «coup de balai » communautaire, Yves TSCHAMBER, Jean-Marc MUNSCH, Guy PICQUET respectivement, Maire de la commune, Vice-président et Président de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz. La dernière commune à bénéficier du service a été Schlierbach le 23 juin.



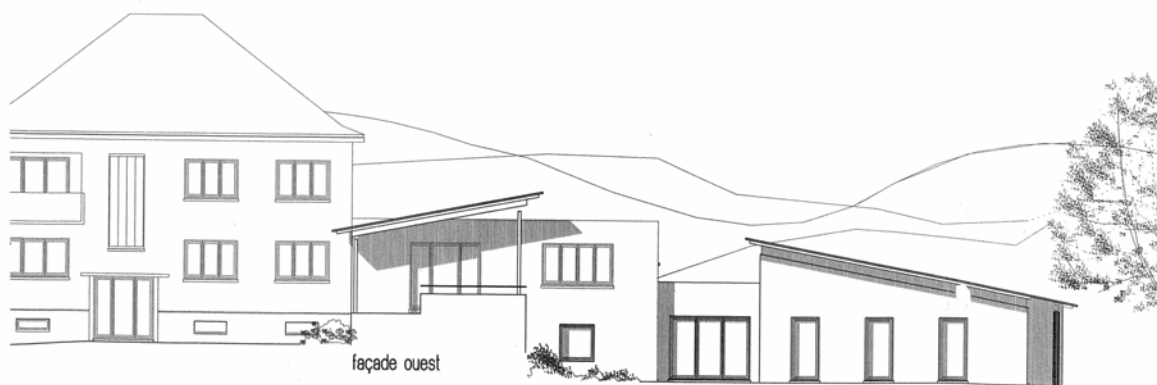
Un premier bilan a été fait mardi 28 juin :

- le planning a été respecté sachant que le tonnage des déchets demeurait inconnu et qu'il s'est révélé important car il s'agissait d'un premier passage. Ainsi et par commune ce sont 500 kg à 2 tonnes de déchets qui ont été ramassés.
 - Le kilométrage prévisionnel calculé sur les données des communes a également été respecté, 209 km ont été balayés pour une estimation de 241 km
- Le prochain passage de la balayeuse aura lieu cet automne.

Petite Enfance

Les deux premières réunions de travail avec la SEMHA, Maître d'ouvrage délégué et le cabinet d'architecte MEYER ont permis d'affiner le projet qui sera à nouveau examiné le 1^{er} juillet quant aux procédés constructifs ; suivra à la rentrée de septembre sa présentation au Conseil de Communauté.

Le projet est articulé autour du bâtiment existant par l'adjonction d'une construction neuve préservant au maximum les espaces verts existant afin d'en faire bénéficier les enfants.



façade ouest, 1/100.

ANIM'ETE

Les inscriptions aux animations été se sont déroulées dans la salle du Conseil de la Communauté de Communes pendant trois demi-journées ; l'occasion de voir des files d'attente et une réelle effervescence.

Parents et jeunes étaient sur place une heure avant l'heure H.

L'association ANIM'ETE renforcée par les animateurs de la CCPS et de Sierentz, des représentants de Landser, du personnel de la CCPS, de Sierentz, Schlierbach, Uffheim, Rantzwiller, de bénévoles des communes n'a pas failli à la tâche ; près de 1000 inscriptions enregistrées soulignant, s'il était encore besoin le succès de cette opération.

Rappelons que cette année les inscriptions se sont faites sur un seul lieu, le document d'information distribué comportait l'ensemble de l'offre sur le territoire.

Démarrage des animations été, le 4 juillet fin 26 août

1000 inscriptions, 127 stages, 60 animateurs

KOSMOTOLOVTY

La CCPS apportant son concours à cette opération organisée par la Commune de Sierentz.

-18 jeunes dont 9 du Pays de Sierentz 3 accompagnateurs (animateur de Sierentz, CCPS et Saint-Louis)

-10 jeunes polonais et 3 accompagnateurs à Embrun, le 10 avec 3 accompagnateurs

Tous se retrouvent directement sur place à Embrun départ le 10 juillet retour le 22 juillet

Développement Economique

Le développement économique est une priorité pour tous les territoires et la Charte de développement adoptée par les Communauté de Communes du Pays de Sierentz, des Trois Frontières et de la Porte du Sundgau autour du Pays de Saint-Louis en fait une des ses priorités.

De même, en ce qui concerne son propre périmètre d'intervention la Communauté de Communauté de Communes du Pays de Sierentz à une compétence économique.

Il est essentiel que le commerçants et artisans puissent s'exprimer afin que le Pays de Saint-Louis et la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, élaborent des projets en rapport avec leurs attentes.

Leur développement ainsi que celui des PME est celui du territoire.

Jeudi 23 juin, une réunion de travail a rassemblé Messieurs Jean-Marie BELLARD, Vice-président de la Communauté de Communes, Guy PICQUET Président, Bruno KWAST Président de l'Association des Commerçants et Artisans, Alexandre PROBST Chargé de Mission du Pays de Saint-Louis et Jean-Pierre MONROSE, sur ce thème.

Rappeler les moyens d'action pour le développement économique et associer les chambres consulaires, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce, Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR), être à l'écoute et encourager des projets innovants sont d'actualité.

Aussi, après avoir envisagé de réunir commerçants et artisans à la rentrée de septembre, ce seront en fait deux réunions qui seront organisées fin septembre (21 ou 22) et début octobre (03 ou 04), l'une rassemblant les artisans, l'autre les commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 30.

